

# crechesfribourg.ch

# krippenfreiburg.ch

## Fin de la pénurie à Lucerne

## Ende der Rationierung in Luzern (S.2)

L'université de St-Gall a réalisé une étude coûts/bénéfices après l'introduction des bons de garde. Positif sur les revenus des familles et l'offre d'accueil, analyse-t-elle.

## Enthousiasme romand pour PProEnfance (p.3)

La Plateforme romande pour l'accueil de l'enfance PProEnfance a été fondée le 10 octobre à Yverdon. Enthousiasme et soutiens politiques.

Ein neuer Netzwerk für die Kinderbetreuung in der Romandie wurde in Yverdon am 10. Oktober gegründet. PProEnfance wurde mit grosser Begeisterung empfangen.

## [www.travailetfamille.admin.ch](http://www.travailetfamille.admin.ch) [berufundfamilie.admin.ch](http://berufundfamilie.admin.ch) (S.3)

Ce site de la Confédération est une mine d'informations et permet des comparaisons inter-cantoniales.

## Le coin des autres cantons(p.4)

Genève dispose d'un Observatoire cantonal de la petite enfance depuis 2013. Une enquête auprès des familles a été réalisée en 2014

## Actualités -Aktuell(p.4)

Poursuite des aides fédérales

Fonds d'incitation cantonaux à repourvoir



*Un joyeux Noël*

*und*

*Ein glückliches, erfolgreiches*

*Jahr 2015*

### Betreuungsgutscheine stellen Rechtsgleichheit her und beseitigen Rationierung

Eine ökonomische Analyse der Nutzen für Haushalte und Gemeinden der Uni St-Gallen wurde in November 2014 veröffentlicht. Die Resultate für die Gemeinden Luzern, Kriens und Emmen lassen sich folgendermassen zusammenfassen:

1. Seit Einführung der Betreuungsgutscheine sind Haushalte finanziell von 5 bis 7% besser gestellt. Es zeigt sich ausserdem, dass es Alleinerziehenden und Zweitverdienerinnen möglich wurde, ihr Erwerbsspensum zu erhöhen.

Bei der Interpretation der Resultate muss berücksichtigt werden, dass der gefundene Effekt auf das Arbeitsmarktverhalten einem gemeinsamen Effekt von drei Faktoren entspricht: Wechsel auf Betreuungsscheine, verbesserte Zugänglichkeit zu subventionierter Kinderbetreuung und Investitionen in Qualität

2. Einkommenssteigerungen von Haushalten lohnen sich auch für die Gemeinden. Eine Erhöhung der Einkommen der Haushalte bzw. die Steigerung des Arbeitsangebotes führt zu einer Erhöhung der Steuereinnahmen und einer Reduzierung der finanziellen Abhängigkeit der Haushalte von den Gemeinden. Es hat sich gezeigt, dass der Kosten-Nutzen Faktor für die Gemeinde 1.8 beträgt (von Bergen, 2009)

3. Betreuungsgutscheine stellen Rechtsgleichheit her und beseitigen Rationierung. Alle Erziehungsberechtigten, die die Kriterien zum Erhalt von Subventionen erfüllen, erhalten auch Subventionen. So wird Rechtsgleichheit geschaffen und Rationierung verhindert. So werden Wartelisten für subv. Betreuungsplätze umgangen.

## Fin de la pénurie à Lucerne et hausse des revenus des familles

Positif et significatif, tel est l'effet des bons de garde sur les revenus des familles à Lucerne après l'introduction de ce système de financement en 2009 et l'augmentation consécutive de l'offre d'accueil extrafamilial. Ce constat ressort d'une analyse coûts/bénéfices de l'université de St-Gall et vaut aussi bien pour la ville de Lucerne que pour les communes voisines de Kriens et Emmen. Petit rappel: par le bon de garde, ce sont les parents qui reçoivent le soutien financier pour le placement de leurs enfants et non les structures d'accueil.

L'étude précise que les revenus des familles se sont accrus de 5 à 7% grâce à l'augmentation de l'activité professionnelle parentale. Cette conclusion vaut tant pour les couples que pour les familles monoparentales. L'auteure, Mme Alma Ramsden, note que cet accroissement a des retombées fiscales favorables et diminue aussi le risque de dépendance financière des familles. L'effet financier n'a pas pu être quantifié précisément, mais une étude concernant la commune de Horw a démontré que le rapport coûts/bénéfices atteignait 1.8 (von Bergen, 2009).



L'introduction des bons de garde a permis d'endiguer la pénurie de places d'accueil et d'assurer l'égalité de traitement des familles, relève encore l'auteure. Le fait que chaque famille remplissant les conditions puissent bénéficier des bons de garde a favorisé la création de nouvelles structures. Les listes d'attente pour des places subventionnées sont ainsi évitées.

L'auteure relève cependant qu'il n'est pas possible d'imputer cet effet positif sur les revenus des familles au seul passage au subventionnement par les bons de garde. Deux autres facteurs ont influencé l'augmentation de l'activité professionnelle des parents: la réduction de la pénurie et l'amélioration de la qualité d'accueil (p.3 de l'étude - voir lien ci-dessous)

Informations supplémentaires sous:  
[http://www.fruehkindliche-bildung.ch/  
fileadmin/documents/forschung/  
BetreuungsgutscheineLuzern1.pdf](http://www.fruehkindliche-bildung.ch/fileadmin/documents/forschung/BetreuungsgutscheineLuzern1.pdf)

## PRo Enfance Enthousiasme romand et soutiens politiques

La nouvelle Plateforme romande pour l'accueil de l'enfance PRo Enfance a vu le jour dans l'enthousiasme le 10 octobre 2014 à Yverdon. Avec le soutien financier de l'OFAS, l'appui politique de plusieurs conseillères d'Etat romandes, des conseillers nationaux Cesla Amarelle et Jean-François Steiert, et de la Conférence latine de promotion et de protection de la jeunesse.

Il aura fallu deux ans à un petit groupe de travail issu de l'Association romande des crèches (AROC) et de l'Association romande des directeurs et directrices d'institution de la petite enfance (ARDIPE) pour lancer cette collaboration romande. Tous les secteurs de l'accueil de l'enfance y sont représentés, institutions petite enfance, accueil familial de jour et accueil extrascolaire. PRo Enfance est présidée par Marianne Zogmal, conseillère pédagogique à Genève et membre de l'ARDIPE.

La nouvelle Plateforme vise à mieux représenter la Suisse romande dans les débats et organes nationaux et à devenir un partenaire pour les associations suisses. Elle a aussi pour buts de promouvoir la reconnaissance du rôle éducatif des structures d'accueil et la qualité d'accueil, et de soutenir le développement des compétences, ainsi que la formation initiale et continue.

Plus de 160 personnes ont participé à la fondation de PRo Enfance, 45 exposants ont présenté un projet ou leur association. La plateforme compte déjà plus de 70 membres, elle est ouverte à toutes les organisations ou particuliers en lien avec l'accueil de l'enfance (fédérations, associations, communes, écoles, OrTra et individus). La Fédération des crèches et garderies fribourgeoise en fait partie et a participé à la conception de cette nouvelle plateforme.

Rejoignez PRo Enfance !  
Toutes les informations utiles et des photos sur  
[www.platformeproenfance.ch](http://www.platformeproenfance.ch)



### Site d'information très utile

La plateforme de la Confédération [www.travailetfamille.admin.ch](http://www.travailetfamille.admin.ch) fournit depuis 2009 une foule d'informations sur l'accueil extrafamilial, comme les législations en vigueur dans les cantons, les coûts pour les familles, la réglementation en matière de personnel, parmi de nombreux thèmes. Ce site internet, actualisé régulièrement, permet des comparaisons intercantionales.

### Augmentation des déductions fiscales dans plusieurs cantons

Les frais de garde peuvent être déduits fiscalement en Suisse. Pour l'impôt fédéral direct, un montant maximal de 10'100.- par enfant jusqu'à 14 ans est pris en considération.

En ce qui concerne les impôts cantonaux, ces montants varient de 3'000.- en Valais à 19'200.- dans le canton de Neuchâtel, voire à la déduction des frais effectifs de garde. Fribourg se situe plutôt en bas de l'échelle, avec 6'000.- au maximum par enfant, ainsi que cinq autres cantons.

La plateforme internet d'information de la Confédération sur l'accueil extrafamilial a été mise à jour.

Elle signale qu'en 2014, plusieurs cantons ont augmenté cette déduction fiscale, dont le canton de Neuchâtel, déjà cité, ainsi que les cantons d'Obwald et d'Appenzell Rhodes Extérieures où le montant déductible maximum se monte à 10'000.- francs.

Informations détaillées sous :  
[www.berufundfamilie.admin.ch](http://www.berufundfamilie.admin.ch)

## Actualités - Aktuell

### Aides fédérales : un soutien indispensable prolongé

Soulagement pour les projets de nouvelles crèches ou d'agrandissement! Le parlement fédéral a en effet prolongé de 4 ans les aides fédérales au démarrage, soit jusqu'au 31 janvier 2019. Cette décision, tombée en septembre dernier, permet aussi aux projets d'extension de bénéficier de cette manne fédérale. Les demandes de 2014, en liste d'attente, seront examinées dès le 1<sup>er</sup> février 2015.

Le soutien financier fédéral s'élève à 5000.-/an et par place d'accueil pendant une période de 2 à 3 ans.

### Fonds d'incitation fribourgeois: des moyens à trouver

Plus encore que les aides fédérales, les crédits cantonaux d'incitation ont donné une impulsion à l'augmentation du nombre de places en crèches et accueils extrascolaires ces deux dernières années dans le canton de Fribourg. Malheureusement, ces fonds arrivent à échéance à la fin 2014.

Le budget 2015 de l'Etat ne prévoit pas de montants supplémentaires, bien qu'une motion signée par 22 députés en mai 2014 demande la prolongation de ces mesures incitatives très efficaces. Cette motion est toujours pendante devant le Grand Conseil.

**La Fédération des crèches et garderies fribourgeoise regrette vivement que ces Fonds d'incitation n'aient pas été repourvus pour 2015. Elle demande au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de ne pas casser la dynamique créée ces deux dernières années et de prendre les mesures nécessaires pour poursuivre une politique de promotion de l'accueil extrafamilial et soutenir ainsi concrètement les familles.**

## Le coin des autres cantons

### 78% des enfants confiés à une structure d'accueil à Genève



La République et Canton de Genève dispose depuis septembre 2013 d'un Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE). L'objectif prioritaire de l'OCPE est d'apporter des éléments pour l'estimation des besoins d'accueil dans le canton de Genève.

L'OCPE a vient de publier les résultats d'une enquête menée au printemps de cette année sur les pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance. Il en ressort que moins d'un quart des enfants (22%) sont gardés uniquement par leurs parents. Le mode d'accueil le plus fréquemment utilisé est une institution de la petite enfance : 65% des enfants confiés en fréquentent une (40% une crèche et 25% un jardin d'enfants/garderie).

« Pour les familles, la parenté – principalement les grands-parents – occupe une place importante (41% des enfants leur sont confiés). Cette solution est toutefois souvent complémentaire à un autre mode d'accueil. Quant au recours à une accueillante familiale (14%) ou à une personne à domicile (16%), de l'avis des parents, ceci ne correspond pas à ce qu'ils souhaitent au départ pour les deux-tiers des enfants », lit-on dans le communiqué de presse signalant les résultats de l'enquête.

### Durée de prise en charge extérieure

En 2014, plus du tiers (36%) des enfants confiés le sont à plein temps (40 heures ou plus), indique-t-on dans la publication de l'OCPE Focus du mois d'octobre 2014. Par ailleurs, les enfants confiés plus de 30 heures par semaine fréquentent plutôt des crèches (52%) et leur mère est active professionnellement dans 84% des cas, dont 51% à plein temps.

Lorsqu'ils sont confiés moins de 10 heures par semaine, les enfants fréquentent essentiellement un jardin d'enfants ou une garderie - soit une structure ouverte à la demi-journée (59% des cas) et, pour les trois quarts d'entre eux, leur mère n'est pas active professionnellement.